

**COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU MARDI 11 AVRIL 2023**

**DELIBERATION** : N°2023/07  
**DIRECTEUR** : Sophie TROUART  
**AFFAIRE SUIVIE PAR** : Marc DUCROT

**Pass' Jeunes Citoyens : modification**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération 2018/37 du 14 décembre 2018 mettant en place le dispositif « Pass' Jeunes Citoyens »,

VU la délibération 2019/26 du 18 octobre 2019 modifiant l'âge minimum d'octroi de l'aide financière versée au titre du Pass Jeunes Citoyen,

**CONSIDERANT** que le Conseil Départemental de l'Essonne a décidé d'élargir et de modifier son dispositif « Tremplin Jeune Citoyen » en permettant de réaliser un nombre d'heure d'engagement citoyen en fonction d'une tranche d'âge et en délivrant une aide financière en fonction de cette même tranche d'âge,

**CONSIDERANT** la volonté du CCAS de poursuivre son action en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes génovéfains,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le versement d'une aide complémentaire à celle versée par le Département de :

- 50 € pour les jeunes de 15 à 17 ans ayant réalisé un engagement de 20 heures
- 100 € pour les jeunes de 18 à 25 ans ayant réalisé un engagement de 40 heures

**FIXE** les modalités d'attribution :

Pour candidater à cette aide financière :

-Le service jeunesse de la ville est à la disposition de tous les candidats génovéfains pour bonne complétude et dépôt du dossier auprès des services du Conseil départemental de l'Essonne.

- Le service jeunesse, en lien avec le pôle associatif, accompagnera les candidats afin de les aider à trouver une mission au sein des associations de la ville ou des services municipaux.

**IMPUTE** les dépenses correspondantes au compte 6562-5235 du budget du CCAS de l'année en cours et suivantes.

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Pour extrait conforme

**La Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale,**

**Mme Danièle GARCIA**



**COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, les membres composant le Conseil d'administration du C.C.A.S de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 5 avril 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Danièle GARCIA.

**Etaient présents** : Mme GARCIA, Mme BOUCHON, M. ZAOUI, Mme FERROUDJI, Mme ROLLY, Mme COLMANT, M. LERICOLLAIS, M. PREVOT, Mme SERGENT, Mme OLLIVIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil d'Administration et peuvent valablement délibérer.

**Représenté(e)s** : M. PETITTA

**Etaient absents** : Mme CARCASSET, Mme BUSSON, M. TSIBAKI-MBOKO, M. BENISTY, M. DELMAS, M. L'HUILLIER.

<p><b><u>Nombre de membres</u></b> composant le conseil : 17</p> <p>en exercice : 17 présents : 10 représentés : 1 absents : 6</p>
--

Madame la Vice-Présidente ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.